

Nombre de Membre		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 20 mai 2021

Date de la convocation
14.05.2021
Date d'affichage
14.05.2021

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai à 20 heures,  
le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence  
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

**Présents :** M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLÉRENTIN Raphaël, Mme  
CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE-BRISCHOUX Stéphanie, M. VUILLE  
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie,  
M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme REVEL Béatrice, M. POLONIA  
Alexi, Mme PEREIRA Jocelyne, Mme LENOIR-DENARIE Karine

**Excusé :**

M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M CLERENTIN Raphaël

A été nommé secrétaire de séance : M BOUVET Jérémie

Délibération n° 2021.49



**Objet de la délibération**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE  
TOURISME - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 08 AVRIL  
2021**

Il est rappelé au conseil municipal que lors de sa séance du 8 avril 2021, le compte administratif du budget annexe tourisme de l'exercice 2020 a été présenté et approuvé par l'assemblée. Toutefois, ce vote étant intervenu à partir d'un compte de gestion 2020 non signé par M. le Directeur des Finances Publiques, et que l'approbation préalable de ce document est nécessaire au vote du CA 2020, il y a lieu de le soumettre de nouveau au vote du conseil municipal pour approbation.

Après exposé et débat, M le Maire ayant quitté la salle du conseil au moment du vote,  
M. Raphaël CLERENTIN ayant été désigné pour prendre la présidence de la séance,

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du Budget annexe Tourisme, présentant les résultats ci-dessous :

		Dépenses 2020	Recettes 2020	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	17 706,11	18 931,66	1 225,55
	Section d'investissement	1 225,55	1 225,55	0,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		114,80	114,80
	Report en section d'investissement (001)	1 225,55		-1 225,55
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>20 157,21</b>	<b>20 272,01</b>	<b>114,80</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	17 706,11	19 046,46	1 340,35
	Section d'investissement	2 451,10	1 225,55	-1 225,55
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>20 157,21</b>	<b>20 272,01</b>	<b>114,80</b>

**VOTE DE L'ASSEMBLEE : ADOPTE A L'UNANIMITE**


  
 Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
  
 Raphaël CLERENTIN

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichée le : 07/10/2021

Transmise en Sous-Préfecture le :